


**1. Identification**

<b>Identificateur de produit</b>	<b>AGROTAIN® ADVANCED 1.0</b>
<b>Autres moyens d'identification</b>	
<b>Numéro SDS</b>	KAS_AGROADV1_CA_FR
<b>Usage recommandé</b>	Adjuvant pour engrais.
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Aucun(e) connu(e).
<b>Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur</b>	
<b>Fabricant/fournisseur</b>	Koch Agronomic Services, LLC 4111 E 37th St N Wichita, KS 67220 États-Unis kochmsds@kochind.com 1.866.863.5550
<b>No de téléphone d'urgence</b>	Pour une urgence chimique Appeler CHEMTREC jour et nuit États-Unis/Canada – 1.800.424.9300 Mexique - 1.800.681.9531 À l'extérieur des États-Unis/Canada - 1.703.527.3887 (les appels à frais virés sont acceptés)

**2. Identification des dangers**

<b>Dangers physiques</b>	Non classé.	
<b>Dangers pour la santé</b>	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1
	Toxicité pour la reproduction	Catégorie 1B
	Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Irritation des voies respiratoires de catégorie 3
<b>Dangers environnementaux</b>	Non classé.	
<b>Éléments d'étiquetage</b>		

<b>Mention d'avertissement</b>	Danger
<b>Mention de danger</b>	Provoque une irritation cutanée. Provoque de graves lésions des yeux. Peut irriter les voies respiratoires. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
<b>Conseil de prudence</b>	
<b>Prévention</b>	Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Se laver soigneusement après manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
<b>Intervention</b>	En contact avec la peau : Laver avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En contact avec les yeux : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact si la victime en porte et qu'il est possible de les retirer facilement. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un centre antipoison/médecin. Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. En cas d'inhalation : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Appelez un centre antipoison/médecin si vous vous sentez mal.
<b>Stockage</b>	Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

<b>Élimination</b>	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
<b>Autres dangers</b>	Aucun(e) connu(e).
<b>Renseignements supplémentaires</b>	Sans objet.

### 3. Composition/information sur les ingrédients

#### Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
N-Méthyl 2-pyrrolidone		872-50-4	30 - 60
Triamide N-(n-butyl)-thiophosphorique		94317-64-3	15 - 40
Propane-1,2-diol		57-55-6	20 - 30
Éther monobutylique de triéthylène glycol		143-22-6	< 6
Ether de monobutyle de tétraéthylèneglycole		1559-34-8	< 2
Colorant non dangereux		Breveté	< 1
Éther de diéthylèneglycol et de monobutyle		112-34-5	< 0.5
Triéthylèneglycol		112-27-6	< 0.1

**Remarques sur la composition** Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

Cette fiche signalétique n'est pas une garantie de la spécification du produit ou des valeurs NPK (azote, phosphore, potassium). La teneur en NPK se trouve sur les bons de commande indiqués, les factures des clients ou les feuilles de spécifications du produit obtenues du fournisseur.

### 4. Premiers soins

<b>Inhalation</b>	Déplacer la personne à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire de la victime, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin.
<b>Contact avec la peau</b>	Rincer immédiatement la peau abondamment à l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin.
<b>Ingestion</b>	Rincer soigneusement la bouche. Boire un ou deux verres d'eau. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un centre antipoison. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Consulter un médecin.
<b>Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés</b>	Risque de lésions oculaires graves. Irritation de la peau. Irritation des voies respiratoires.
<b>Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire</b>	Traiter de manière symptomatique. Les symptômes peuvent être retardés.
<b>Informations générales</b>	S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger.

### 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Brouillard d'eau. Eau pulvérisée. Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ). Mousse.
<b>Agents extincteurs inappropriés</b>	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
<b>Dangers spécifiques du produit dangereux</b>	L'incendie peut générer des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.

<b>Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers</b>	Pour la lutte contre l'incendie, choisir l'appareil respiratoire conformément aux règles de comportement générales pendant un incendie de l'entreprise. Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas de lutte contre un incendie chimique.
<b>Équipement/directives de lutte contre les incendies</b>	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.
<b>Risques d'incendie généraux</b>	Le produit n'est pas inflammable. Brûle en cas d'incendie.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

<b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b>	Éviter l'inhalation de vapeurs et d'aérosols et le contact avec la peau et les yeux. S'assurer une ventilation adéquate. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.
<b>Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage</b>	<p>Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après retrait, rincer abondamment et en profondeur la surface contaminée avec de l'eau.</p> <p>Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.</p> <p>Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.</p>
<b>Précautions relatives à l'environnement</b>	Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Ne pas contaminer l'eau. Ne pas laisser le produit pénétrer dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

## 7. Manutention et stockage

<b>Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention</b>	Éviter l'inhalation de vapeurs/aérosols et le contact avec la peau et les yeux. Utiliser uniquement avec une ventilation appropriée. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.
<b>Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités</b>	Conserver le récipient bien fermé. Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Conserver à l'écart de matières incompatibles. L'entreposage à long terme à des températures supérieures à 36 °C (100 °F) et l'entreposage à long terme de contenants ouverts se traduiront par une dégradation du produit. Le produit peut émettre des gaz nocifs pendant sa dégradation. Entreposer à une température inférieure à 36 °C (100 °F) et utiliser les contenants dans les 30 jours qui suivent leur ouverture. Toujours utiliser le produit le plus ancien en premier lieu.

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Limites d'exposition professionnelle

#### Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur	Forme
N-Méthyl 2-pyrrolidone (CAS 872-50-4)	TWA	400 mg/m <sup>3</sup>	
Propane-1,2-diol (CAS 57-55-6)	TWA	155 mg/m <sup>3</sup>	Vapeur et aérosol.
		10 mg/m <sup>3</sup>	Aérosol
		50 ppm	Vapeur et aérosol.

### Valeurs biologiques limites

#### Indices d'exposition biologique de l'ACGIH

Composants	Valeur	Déterminant	Échantillon	Temps d'échantillonnage
N-Méthyl 2-pyrrolidone (CAS 872-50-4)	100 mg/l	5-hydroxy-N-méthyl-2-pyrrolidone	Urine	*

\* - Pour des détails sur l'échantillonnage, veuillez consulter le document source.

<b>Directives au sujet de l'exposition</b>	Suivre les procédures standard de surveillance.
<b>Contrôles d'ingénierie appropriés</b>	Assurer une ventilation générale et localisée appropriée. Respecter les limites d'exposition professionnelle et réduire au minimum le risque d'inhalation de vapeurs et de brouillards aérosols. Assurer l'accès à une douche oculaire et à une douche de sécurité.

## Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

<b>Protection du visage/des yeux</b>	Porter des lunettes de protection approuvées.
<b>Protection de la peau</b>	
<b>Protection des mains</b>	Le port de gants résistants aux produits chimiques est conseillé. Il faut savoir que le liquide peut pénétrer les gants. Il est conseillé de changer souvent. Le fournisseur de gants peut recommander des gants appropriés.
<b>Autre</b>	Porter des vêtements appropriés pour éviter le contact répété ou prolongé avec la peau.
<b>Protection respiratoire</b>	Si les contrôles d'ingénierie ne maintiennent pas les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées (lorsqu'il y a lieu) ou à un taux acceptable (dans les pays où des limites d'exposition n'ont pas été établies), un respirateur homologué doit être porté. Porter une protection respiratoire à adduction d'air si les concentrations d'exposition sont inconnues. En présence d'une ventilation inadéquate ou d'un risque d'inhalation de la brume, utiliser un équipement respiratoire approprié avec un filtre à particules.
<b>Dangers thermiques</b>	Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.
<b>Considérations d'hygiène générale</b>	Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

<b>Apparence</b>	Liquide vert.
<b>État physique</b>	Liquide.
<b>Forme</b>	Liquide.
<b>Couleur</b>	Vert.
<b>Odeur</b>	Léger
<b>Seuil olfactif</b>	Non disponible.
<b>pH</b>	8.1 - 8.6 en solution de 10 %
<b>Point de fusion et point de congélation</b>	Non disponible.
<b>Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition</b>	Non disponible.
<b>Point d'éclair</b>	Non disponible.
<b>Taux d'évaporation</b>	Non disponible.
<b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>	Sans objet.
<b>Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité</b>	
<b>Limites d'inflammabilité - inférieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Limites d'inflammabilité - supérieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Tension de vapeur</b>	Non disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	Non disponible.
<b>Densité relative</b>	Non disponible.
<b>Solubilité</b>	
<b>Solubilité (eau)</b>	soluble
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	Non disponible.
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Non disponible.
<b>Température de décomposition</b>	Non disponible.
<b>Viscosité</b>	20 - 30 cP
<b>Autres informations</b>	
<b>Propriétés explosives</b>	Non explosif.
<b>Propriétés comburantes</b>	Non oxydant.

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
<b>Stabilité chimique</b>	Stable aux températures normales.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
<b>Conditions à éviter</b>	Températures extrêmes.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Acides. Agents réducteurs forts. Agents comburants forts.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Pendant la combustion : Oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Oxydes de soufre.

## 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation</b>	Peut irriter les voies respiratoires.
<b>Contact avec la peau</b>	Provoque une irritation cutanée.
<b>Contact avec les yeux</b>	Provoque de graves lésions des yeux.
<b>Ingestion</b>	Peut provoquer un malaise en cas d'ingestion.

**Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques** Risque de lésions oculaires graves. Irritation de la peau. Irritation des voies respiratoires.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë** Peut provoquer un malaise en cas d'ingestion.

<b>Composants</b>	<b>Espèces</b>	<b>Résultats d'épreuves</b>
Éther monobutylique de triéthylène glycol (CAS 143-22-6)		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Lapin	3.54 ml/kg
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	5300 mg/kg
N-Méthyl 2-pyrrolidone (CAS 872-50-4)		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg
<b>Inhalation</b>		
<i>Brouillard</i>		
CL50	Rat	> 5.1 mg/l, 4 heures
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	3605 mg/kg
Propane-1,2-diol (CAS 57-55-6)		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Inhalation</b>		
CL50	Rat	> 5 mg/l
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	30 g/kg
Triamide N-(n-butyl)-thiophosphorique (CAS 94317-64-3)		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg
<b>Inhalation</b>		
CL50	Rat Wistar	> 2.1 mg/l, 4 heures

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
<b>Orale</b> DL50	Rat Wistar	> 2000 mg/kg
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Provoque une irritation cutanée.	
<b>Irritation - corrosion - Cutanée</b> N-Méthyl 2-pyrrolidone (CAS 872-50-4)		Résultat: Légèrement irritant. Espèces: Lapin
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Provoque de graves lésions des yeux.	
<b>Œil</b> N-Méthyl 2-pyrrolidone (CAS 872-50-4)		Résultat: Modérément irritant. Espèces: Lapin Période d'observation: 14 Jours
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>		
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Aucune donnée disponible.	
<b>Sensibilisation cutanée</b>	Aucune donnée disponible.	
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Aucune donnée disponible.	
<b>Cancérogénicité</b>	Ce produit n'est pas considéré comme cancérogène par le NTP, le CIRC ou l'OSHA.	
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.	
<b>Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Peut irriter les voies respiratoires.	
<b>Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées</b>	Aucune donnée disponible.	
<b>Danger par aspiration</b>	Aucune donnée disponible.	
<b>Effets chroniques</b>	Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.	
<b>Autres informations</b>	On a noté aucun autre effet spécifique aigu ou chronique sur la santé.	

## 12. Données écologiques

**Écotoxicité** Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Éther monobutylique de triéthylène glycol (CAS 143-22-6)		
<b>Aquatique</b>		
<i>Aiguë</i>		
Poisson	CL50	Pimephales promelas 2400 mg/l, 96 heures
N-Méthyl 2-pyrrolidone (CAS 872-50-4)		
<b>Aquatique</b>		
<i>Aiguë</i>		
Algues	CE50	Scenedesmus subspicatus > 500 mg/l, 72 heures
Crustacés	CE50	Daphnia magna > 1000 mg/l, 24 heures
Poisson	CL50	Oncorhynchus mykiss > 500 mg/l, 96 heures
<i>Chronique</i>		
Crustacés	NOEC (concentration sans effet observé)	Daphnia magna 12.5 mg/l, 21 Jours
Propane-1,2-diol (CAS 57-55-6)		
<b>Aquatique</b>		
Crustacés	CL50	Daphnie (Ceriodaphnia dubia) 18340 mg/l, 48 heures

Composants	Espèces		Résultats d'épreuves
------------	---------	--	----------------------

Triamide N-(n-butyl)-thiophosphorique (CAS 94317-64-3)

**Aquatique**

Algues	CE50	Selenastrum capricornutum	280 mg/l, 96 heures
Crustacés	CE50	Daphnia magna	290 mg/l, 48 heures
	CL50	Daphnia	350 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Lepomis macrochirus	1140 mg/l, 96 heures

**Persistence et dégradation** Ce produit n'est pas facilement biodégradable.

**Potentiel de bioaccumulation** Aucune donnée disponible.

**Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau**

N-Méthyl 2-pyrrolidone (CAS 872-50-4)	-0.54
Propane-1,2-diol (CAS 57-55-6)	-0.92

**Mobilité dans le sol** Ce produit est soluble dans l'eau et peut se disperser dans le sol.

**Autres effets nocifs** Aucune donnée disponible.

### 13. Données sur l'élimination

**Instructions pour l'élimination** Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

**Code des déchets dangereux** Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.

**Déchets des résidus / produits non utilisés** Les recommandations pour l'élimination concernent le produit tel qu'il est fourni. L'élimination doit se faire conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du matériau au moment de l'élimination.

**Emballages contaminés** Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide.

### 14. Informations relatives au transport

**TMD**

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

**IATA**

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

**IMDG**

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

**Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC** Non déterminé(e).

### 15. Informations sur la réglementation

**Réglementation canadienne** Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

**Loi réglementant certaines drogues et autres substances**

Non réglementé.

**Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)**

Non inscrit.

**Gaz à effet de serre**

Non inscrit.

**Règlements sur les précurseurs**

Non réglementé.

**Règlements internationaux**

**Convention de Stockholm**

Sans objet.

**Convention de Rotterdam**

Sans objet.

**Protocole de Kyoto**

Sans objet.

## Protocole de Montréal

Sans objet.

## Convention de Bâle

Sans objet.

### Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Non
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Oui
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

\*Un « Oui » indique que ce produit est conforme aux exigences de l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

## 16. Autres informations

<b>Date de publication</b>	19-Février-2016
<b>Date de la révision</b>	05-Avril-2017
<b>Version n°</b>	02
<b>Liste des abréviations</b>	CE50 : concentration efficace, 50 % CL50 : concentration létale, 50 %.
<b>Références</b>	HSDB® - Banque de données sur des substances dangereuses
<b>Avis de non-responsabilité</b>	NOTE : Les informations fournies dans le présent document sont basées sur des données considérées comme exactes à la date de préparation de cette Fiche de données de sécurité (FDS) et ont été compilées conformément aux réglementations gouvernementales identifiant les catégories d'informations à fournir. Cette FDS ne doit pas être utilisée comme notice commerciale par le fabricant ou le revendeur. Aucune garantie expresse ou implicite n'est accordée quant à l'exactitude ou à la clarté des données et des informations de sécurité ci-avant. Aucune autorisation expresse ou implicite n'est accordée quant à l'exploitation d'une invention brevetée sans licence. Des informations supplémentaires peuvent être nécessaires pour évaluer d'autres applications du produit, y compris l'emploi du produit en association avec d'autres matières ou dans d'autres procédés que ceux spécifiquement indiqués. Les informations fournies quant aux risques éventuels associés au produit n'ont pas pour but de suggérer que l'utilisation du produit dans une application donnée entraîne nécessairement une exposition ou un risque pour les travailleurs ou le grand public. Aucune responsabilité n'est assumée par le fournisseur quant aux dommages ou blessures résultants d'une utilisation anormale, d'un non-respect des pratiques recommandées ou des risques inhérents à la nature du produit. Les acheteurs ou utilisateurs assument tout risque résultant de l'utilisation, de la conservation et de la manipulation du produit conformément aux lois et réglementations fédérales, nationales et locales, le cas échéant. Les acheteurs et utilisateurs du produit doivent avertir à son sujet tous leurs employés, agents, sous-traitants et clients utilisant ledit produit décrit dans cette FDS.